

Original : Français

RAPPORT

SUR

**LES QUESTIONS RELATIVES AUX ACTIVITES DE
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE**

**Présenté par le
Centre Islamique pour le Développement du Commerce**

A LA

**31^{ème} Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et
Commerciale de l'OCI**

Istanbul- République de Turquie, 23-26 Novembre 2015

Sommaire

	page
Introduction	3
Section I: DEVELOPPEMENTS RECENTS DES ACTIVITES DE L'OMC RELATIFS AUX ETATS MEMBRES DE L'OCI	4
Section II: LES ACTIONS DU C.I.D.C DANS LE DOMAINE DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES DE L'OMC	10
Section III: ETAT DES NEGOCIATIONS D'ACCESSION DE CERTAINS ETATS MEMBRES A L'OMC	19
Annexes	36

NOTE INTRODUCTIVE

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (C.I.D.C), organe subsidiaire de l'Organisation de la Coopération Islamique (O.C.I) chargé de la promotion du commerce entre les pays islamiques, a été chargé par le Secrétariat Général de l'OCI et par le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale pour les Pays Islamiques (COMCEC), de suivre en collaboration avec le Groupe de la Banque Islamique de Développement, les Négociations Commerciales Multilatérales organisées par l'Organisation Mondiale du Commerce et d'offrir l'appui, la formation et l'assistance technique aux pays membres de l'OCI.

A ce titre, le CIDC présente régulièrement des rapports sur l'évolution de ces négociations aux réunions annuelles du COMCEC, de la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Culturelles et Sociales de l'OCI et des réunions annuelles des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI.

Dans la perspective des réunions ministérielles de l'Organisation Mondiale du Commerce, le CIDC élabore également des rapports et des études préliminaires en vue de faire connaître les points de vue des pays islamiques et d'essayer de dégager une plateforme commune pouvant concilier les différentes approches.

Le Centre organise aussi des cycles de formation sous forme de séminaires et ateliers au profit des représentants des Etats Membres des secteurs public et privé sur les négociations commerciales internationales et sur les négociations commerciales intra-OCI.

Le présent rapport est divisé en trois sections principales :

- Section I : développements récents des activités de l'OMC relatifs aux Etats membres de l'OCI ;
- Section II : les actions du C.I.D.C dans le domaine des négociations commerciales multilatérales de l'OMC ;
- Section III : Etat des négociations d'accession de certains Etats membres à l'OMC.

SECTION I :

DEVELOPPEMENTS RECENTS DES ACTIVITES DE L'OMC RELATIFS AUX ETATS MEMBRES DE L'OCI

INTRODUCTION

L'Organisation Mondiale du Commerce a continué récemment à mettre en œuvre les décisions de la 9^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC tenue du 3 au 7 Décembre 2013 à Bali, Indonésie. Elle poursuit également les discussions et les négociations relatives au Programme de Doha pour le Développement, et d'autres activités et réunions périodiques des divers conseils, comités et organes de travail de l'OMC.

Actuellement, les préparatifs sont en cours pour l'organisation de la 10^{ème} Conférence Ministérielle qui se tiendra du 15 au 18 Décembre 2015 à Nairobi, Kenya, et pour la rédaction du document final qui devant être publié sur cette conférence, et qui sera sous forme d'une déclaration ministérielle, ou d'une déclaration du Président, ou une combinaison entre les deux, en fonction des développements des négociations en cours entre les Etats Membres de l'OMC.

Dans le contexte des préparatifs pour l'organisation de la 10^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC, il se pose beaucoup de questions et d'opinions différentes et divergentes sur l'avenir du Programme de Doha pour le Développement. La réponse à ces questions sera le résultat des négociations des États membres qui sera incorporé dans le document final de la 10^{ème} réunion ministérielle de l'OMC.

Il n'y a aucun doute, que les développements actuels au niveau du système commercial mondial, les débats en cours sur l'avenir du Programme de Doha et les activités de l'OMC qui poursuivent la réunion ministérielle de Nairobi, sont des questions très importantes pour les pays membres de l'OCI. Notamment en ce qui concerne leurs objectifs communs afin d'augmenter le commerce intra-OCI et de maintenir le développement en tant que pilier fondamental du système commercial multilatéral, ainsi que pour préserver les intérêts des pays les moins avancés, membres de l'OCI et de l'OMC, et intégrer ces pays dans le système commercial multilatéral.

À la lumière de ce qui précède, et en tenant compte des résultats et des conclusions de la réunion consultative des ministres du commerce et chefs de mission des États membres de l'OCI, qui a eu lieu le 2 Décembre 2013, en marge de la 9^{ème} réunion ministérielle de l'OMC, le CIDC continuera à déployer des efforts dans le cadre de l'assistance technique pour suivre les diverses questions relatives aux activités et aux négociations de l'OMC. Il coordonne également cette dite assistance, en collaboration avec la Banque Islamique de Développement, entre les pays membres de l'OCI participants à la réunion ministérielle de Nairobi, afin de réaliser leurs objectifs communs, leurs intérêts commerciaux et accroître le rendement du développement commercial et économique des Etats membres de l'OCI en particulier, et de la nation islamique en général.

A cette occasion, les deux institutions ont programmé d'organiser une Réunion Consultative des Ministres du Commerce et des Agences Régionales et Internationales le 14 Décembre 2015 à Nairobi, en marge de la 10^{ème} Conférence Ministérielle, afin d'avoir une position commune de négociation avec les autres Etats membres de l'OMC et contribuer ainsi d'accroître le commerce intra-OCI et extérieur des Etats membres.

Les principaux événements de l'OMC depuis la tenue de la 9^{ème} Conférence Ministérielle

La Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Bali du 3 au 7 décembre 2013, a permis de converger vers un accord sur un ensemble de questions destiné à simplifier le commerce, à offrir aux pays en développement davantage d'options pour assurer la sécurité alimentaire, à stimuler les échanges des pays les moins avancés et, plus généralement, à favoriser le développement.

Cette conférence a connu 3500 participants, 175 délégations, 103 ministres, 349 ONG et 275 médias. Les participants ont passé en revue les points suivants : examen des activités de l'OMC (déclarations des Ministres), des dispositions à prendre (accession du Yémen, adoption des Décisions et du Paquet de Bali), date et lieu de la 10^{ème} Conférence Ministérielle et l'élection du Bureau.

Le paquet de Bali a été décrit par certains comme étant le premier accord important conclu entre les Membres de l'OMC depuis la création de l'Organisation, en 1995, en vertu des accords issus des négociations du Cycle d'Uruguay, mené entre 1986 et 1994. La partie du paquet qui revêt la plus grande importance pour le commerce mondial concerne la facilitation des échanges, qui vise à réduire les formalités administratives et à accélérer les procédures portuaires.

Pour l'essentiel, le reste du paquet est axé sur diverses questions liées au développement – y compris la sécurité alimentaire dans les pays en développement – et au coton, et sur un certain nombre d'autres dispositions en faveur des pays les moins avancés.

Le paquet inclut aussi un engagement politique visant à réduire les subventions à l'exportation dans l'agriculture pour les maintenir à un niveau faible, et à réduire les obstacles au commerce lors de l'importation de produits agricoles dans le cadre de contingents.

➤ **FACILITATION DES ECHANGES**

La décision relative à la facilitation des échanges est un accord multilatéral destiné à simplifier les procédures douanières en abaissant les coûts des transactions, en les accélérant et en les rendant plus efficaces. Cet accord sera juridiquement contraignant et constituera l'une des plus grandes réformes de l'OMC depuis sa création, en 1995 – les autres accords conclus depuis lors portent sur les services financiers et les télécommunications, tandis qu'un accord sur le libre-échange des produits des technologies de l'information a été passé entre un groupe de Membres de l'OMC.

Les objectifs poursuivis sont les suivants : accélérer les procédures douanières ; rendre les échanges plus faciles, plus rapides et moins chers ; assurer la clarté, l'efficacité et la transparence ; réduire la bureaucratie et la corruption, et tirer parti des avancées technologiques. L'accord comporte aussi des dispositions relatives aux marchandises en transit, une question qui intéresse particulièrement les pays sans littoral qui souhaitent faire du commerce en passant par les ports des pays voisins.

Une partie de l'accord prévoit l'octroi d'une assistance aux pays en développement et aux pays les moins avancés pour la modernisation de leurs infrastructures, la formation des fonctionnaires des douanes, ou pour la prise en charge de tout autre coût associé à la mise en œuvre de l'accord.

On chiffre entre 400 et 1.200 milliards de dollars les avantages qui découleraient pour l'économie mondiale d'une réduction des coûts du commerce de 10 à 15%, de l'accroissement des flux commerciaux et du recouvrement des recettes, qui créeront un environnement économique stable et attireront les investissements étrangers. Pour les pays de l'OCI, cet Accord permet de totaliser de gain plus de 75 milliards USD.

Au 08 Octobre 2015, 20 Membres de l'OMC dont 3 membres de l'OCI ont ratifié l'accord sur la facilitation du commerce :

	Nom du pays	Date de ratification
1.	Hong Kong, Chine	8 décembre 2014
2.	Singapour	8 janvier 2015
3.	États-Unis d'Amérique	23 janvier 2015
4.	Maurice	5 mars 2015
5.	Malaisie	26 mai 2015
6.	Japon	1 juin 2015
7.	Australie	8 juin 2015
8.	Botswana	18 juin 2015
9.	Trinité-et-Tobago	29 juillet 2015
10.	République de Corée	30 juillet 2015
11.	Nicaragua	4 août 2015
12.	Niger	4 août 2015
13.	Taipei Chinois	17 août 2015
14.	Belize	1 septembre 2015
15.	Suisse	2 septembre 2015
16.	Chine	4 septembre 2015
17.	Liechtenstein	18 septembre 2015
18.	République démocratique populaire Lao	29 septembre 2015
19.	Nouvelle Zélande	29 septembre 2015
20.	Union Européenne	1 octobre 2015
21.	Togo	8 octobre 2015
22.	Thaïlande	

➤ **AGRICULTURE ET LE COTON**

L'accord sur le volet agriculture du paquet de Bali a nécessité le règlement de deux questions. L'accent a essentiellement porté sur la protection des programmes de détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire dans les pays en développement pour qu'ils ne soient pas contestés juridiquement, même si les limites du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges fixées pour un pays sont dépassées.

La solution proposée sera provisoire, et la discussion a principalement porté sur ce qu'il adviendra à la fin de la période intérimaire. À l'issue des consultations, il a été décidé que la solution intérimaire serait maintenue jusqu'à ce qu'il soit convenu d'une solution permanente, avec l'établissement d'un programme de travail pour parvenir à une telle solution d'ici à quatre ans.

L'autre question concernait l'"administration des contingents tarifaires", c'est-à-dire la manière de traiter un certain type de contingents à l'importation (un "contingent tarifaire" à l'intérieur duquel les volumes bénéficient d'un droit moins élevé) lorsqu'il y a sous-utilisation constante du contingent. Les Membres sont convenus de combiner la tenue de consultations et la fourniture de renseignements lorsque les contingents sont sous-utilisés.

La question qui restait à trancher était celle de savoir quels pays se réserveraient le droit de ne pas appliquer le système au bout de six ans ; il s'agira en l'occurrence de la Barbade, d'El Salvador, des États-Unis, du Guatemala et de la République dominicaine.

Par ailleurs, trois textes sont restés inchangés par rapport aux versions négociées à Genève. L'un d'entre eux ajoute certains programmes concernant le développement et l'utilisation des sols à la liste des services de caractère général dont il est demandé qu'ils soient autorisés sans limitation car ils provoquent peu de distorsions des échanges.

Un autre texte constitue une déclaration politique ferme visant à faire en sorte que les subventions à l'exportation et les autres mesures ayant des effets similaires soient limitées. Le troisième texte traite de l'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits du coton provenant des pays les moins avancés, et de l'aide au développement pour la production dans ces pays.

➤ **QUESTIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT**

Quatre documents concernant les points suivants sont restés inchangés par rapport à la version de Genève :

- L'accès en franchise de droits et sans contingent aux marchés des pays riches pour les exportations des pays les moins avancés. De nombreux pays l'appliquent déjà, et la décision correspondante précise que les pays qui ne l'ont pas fait pour au moins 97% des produits "devront s'efforcer" d'augmenter le nombre de produits visés ;
- Des règles d'origine préférentielles simplifiées pour les pays les moins avancés, qui permettront à ces pays d'identifier plus facilement leurs produits et de bénéficier d'un traitement préférentiel dans les pays importateurs ;
- Une "dérogation concernant les services", qui permettra aux pays les moins avancés d'avoir un accès préférentiel aux marchés de services des pays riches ;
- Un "mécanisme de surveillance" consistant en réunions et en d'autres moyens de surveillance du traitement spécial accordé aux pays en développement.

➤ **DECISIONS RELATIVES AUX TRAVAUX ORDINAIRES DE L'OMC**

La Conférence Ministérielle a adopté cinq décisions concernant les travaux ordinaires de l'OMC. Ces décisions concernent les points suivants :

Dans le domaine de la propriété intellectuelle, les Membres sont convenus, de ne pas déposer de plaintes en situations de "non-violation" dans le cadre du règlement des différends à l'OMC ; la formulation abrégée "non-violation" est utilisée pour évoquer la question technique de savoir s'il peut y avoir des motifs juridiques de plainte pour la perte d'un droit attendu au titre de l'Accord de l'OMC sur la propriété intellectuelle, même dans les cas où il n'y a pas eu violation de l'Accord ;

Une prolongation similaire a été convenue dans le domaine du commerce électronique : les Membres sont convenus de ne pas imposer de droits d'importation sur les transmissions électroniques. Le Programme de travail encourage en outre la poursuite des discussions sur le commerce électronique dans la perspective du commerce, du développement et des nouvelles technologies ;

Les Ministres ont décidé d'accorder une attention particulière aux questions concernant les petites économies. Ils ont donné pour instruction au Comité du Commerce et du Développement d'examiner les propositions concernant les petites économies et de formuler des recommandations à l'intention du Conseil général ;

Les Ministres ont réaffirmé leur engagement à l'égard de l'Aide pour le commerce, une initiative visant à aider les pays en développement – et en particulier les pays les moins avancés – à faire du commerce. Ils ont salué les progrès accomplis depuis le lancement de cette initiative, en 2005, et ont donné pour mission au Directeur Général de continuer à soutenir ce programme ;

Les Ministres ont chargé leurs délégations à Genève de continuer d'examiner le lien entre le commerce et le transfert de technologies, et de formuler d'éventuelles recommandations concernant les mesures qui pourraient être prises pour accroître les apports de technologie aux pays en développement. Ce mandat figurait dans la déclaration de Doha de 2001.

L'Accord révisé de l'OMC sur les marchés publics (AMP) entrera en vigueur le 6 avril 2014, soit deux ans après l'adoption du Protocole portant amendement de l'Accord, en mars 2012.

Par ailleurs, 54 Etats membres de l'Organisation Mondiale du Commerce ont abouti à un accord de principe le 18 Juillet 2015 pour l'abolition des tarifs douaniers sur 200 produits liés aux technologies de l'information, dont la valeur du commerce mondial est estimée à environ 1,3 billions dollars annuellement, et représente environ 7% du volume du commerce international.

Réunion consultative des Ministres du commerce et des chefs de délégations des Etats Membres de l'OCI, Bali, République d'Indonésie, 2 Décembre 2013

Plus de 25 ministres et chefs de délégations des pays de l'OCI ont pris la parole pour mettre en exergue leurs positions sur les questions à débattre durant la réunion de Bali et ont insisté sur la question de la sécurité alimentaire, le développement et le lancement d'un nouveau round de négociations de l'Accord SPC/OCI en 2014. Ils ont souhaité l'organisation d'une autre réunion consultative sur l'après Bali.

Le représentant du CIDC a pris la parole pour donner lecture du discours du Directeur Général qui a mis l'accent sur l'importance de l'assistance technique au profit des Etats Membres qu'assure le Centre depuis plusieurs années, la nécessité d'accorder au Centre le Statut d'Observateur Permanent aux réunions de l'OMC et l'organisation d'une réunion d'un groupe d'experts de l'OCI sur l'après Bali au Royaume du Maroc en 2014.

Durant cette réunion, le représentant du CIDC a distribué le rapport du Centre sur les questions de l'OMC à tous les participants.

- Evolution de l'Accord de Facilitation des Echanges

En décembre 2013, à la Conférence ministérielle de Bali, les Membres de l'OMC ont conclu des négociations sur un Accord sur la facilitation des échanges dans le cadre d'un "paquet de Bali" plus vaste. Depuis lors, ils ont entrepris un examen juridique du texte de l'Accord, qui a abouti au texte final disponible ici. Conformément à la décision prise à Bali, les Membres de l'OMC ont adopté, le 27 novembre 2014, un Protocole d'amendement pour insertion du nouvel Accord dans l'Annexe 1A de l'Accord sur l'OMC. L'Accord sur la facilitation des échanges entrera en vigueur une fois que les deux tiers des Membres auront achevé leur processus de ratification interne.

L'Accord sur la facilitation des échanges contient des dispositions visant à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris des marchandises en transit. Il prévoit en outre des mesures en vue d'une coopération effective entre les douanes et les autres autorités compétentes pour les questions de facilitation des

échanges et de respect des procédures douanières. Il comporte aussi des dispositions relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités dans ce domaine.

Le Groupe de négociation sur la facilitation des échanges ayant été dissout après la conclusion des négociations en décembre 2013, les travaux dans ce domaine sont principalement menés au sein du Comité préparatoire de la facilitation des échanges. Ce dernier, qui est ouvert à tous les Membres de l'OMC, a été mandaté en vertu de la Décision ministérielle de Bali pour "exercer les fonctions qui pourront être nécessaires pour assurer l'entrée en vigueur rapide de l'Accord et préparer le fonctionnement efficace de l'Accord dès son entrée en vigueur". Ces fonctions sont les suivantes:

- i) procéder à un examen juridique de l'Accord sur la facilitation des échanges;
- ii) recevoir les notifications des engagements que les Membres peuvent prendre immédiatement (engagements de la catégorie A); et
- iii) élaborer un Protocole d'amendement pour insertion de l'Accord dans l'Annexe 1A de l'Accord sur l'OMC.

Le Conseil général a reçu pour instruction de se réunir au plus tard le 31 juillet 2014 pour:

- adopter le Protocole élaboré par le Comité;
- ouvrir le Protocole à l'acceptation jusqu'au 31 juillet 2015; et
- annexer à l'Accord les notifications des engagements de la catégorie A.

Les Ministres ont décidé que le Protocole entrerait en vigueur une fois que les deux tiers des Membres de l'OMC auraient achevé leur processus de ratification interne.

Les Membres ont achevé l'examen juridique en juillet 2014. Les délégations ont commencé à présenter leurs notifications des engagements de la catégorie A. Les travaux relatifs au Protocole ont été entamés, mais le 31 juillet, le Directeur général de l'OMC, Roberto Azevêdo, a dit aux Membres qu'il n'y avait pas de consensus pour l'adoption du Protocole. Après d'intenses consultations, les Membres sont parvenus à un accord sur le texte du Protocole, qui a été adopté le 27 novembre 2014. L'accord ne fixe pas de date butoir pour l'acceptation du Protocole.

L'assistance technique pour la facilitation des échanges est fournie par l'OMC, ses Membres et d'autres organisations intergouvernementales, notamment la Banque mondiale, l'Organisation mondiale des douanes et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). En juillet 2014, l'OMC a annoncé le lancement du Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges, qui aidera les pays en développement et les pays les moins avancés à mettre en œuvre l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.

SECTION II

LES ACTIONS DU C.I.D.C DANS LE DOMAINE DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES DE L'OMC

En ce qui concerne les négociations commerciales multilatérales de l'OMC, le C.I.D.C poursuivra ses efforts de coordination entre les pays de l'O.C.I lors des futures négociations de l'OMC en apportant une assistance technique au profit des Etats Membres particulièrement les moins avancés d'entre eux afin de les soutenir dans les négociations et la mise en œuvre de leurs résultats par le conseil et l'expertise.

Par ailleurs, le C.I.D.C projette d'organiser plusieurs séminaires et rencontres entre les pays de l'O.C.I pour évaluer les enjeux des négociations ainsi que leur impact sur les politiques commerciales et les économies des Etats Membres. Des actions de vulgarisation seront entreprises pour des thèmes nouveaux dans les négociations tels que la concurrence, la facilitation des échanges, le commerce électronique, etc...

Ces activités verront la participation non seulement des représentants des administrations concernées mais également ceux du secteur privé dans le pays de l'O.C.I.

Rappelons que lors de la réunion consacrée au « suivi des résolutions du 3^{ème} Sommet extraordinaire de l'OCI » tenue à Jeddah le 5 Mars 2006, le Secrétariat Général de l'OCI et les autres institutions de l'OCI, dont le CIDC, ont établi un programme pour la mise en œuvre des résolutions du 3^{ème} Sommet extraordinaire de l'OCI tenu à Makkah Al Moukarramah en Décembre 2005. Dans le domaine des négociations commerciales multilatérales la réunion a demandé au CIDC et à la BID d'assurer le suivi des négociations commerciales multilatérales au sein de l'OMC et de contribuer à l'adoption de positions communes de la part des Etats Membres de l'OCI dans ces négociations.

1. Séminaire de Formation sur les techniques d'exportation dans le contexte de la mondialisation au profit des primo-exportateurs de la République de Côte d'Ivoire, Abidjan, République de Côte d'Ivoire, 17-19 Mars 2014

Dans le cadre du renforcement des capacités dans les Etats Membres de l'OCI, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME de la République de Côte d'Ivoire ont organisé un séminaire de formation sur «les techniques d'exportation dans le contexte de la mondialisation au profit des primo-exportateurs de la République de Côte d'Ivoire», et ce à Abidjan du 17 au 19 Mars 2014 au profit des opérateurs économiques de la République de Côte d'Ivoire.

Auparavant, le CIDC avait dépêché un expert le 27 février 2014 pour l'organisation intellectuelle et logistique du séminaire.

Ont participé à ce séminaire, une cinquantaine d'entreprises ivoiriennes des secteurs public et privé et des cadres du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME de la République de Côte d'Ivoire, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de l'Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire (APEX-CI) et de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI).

Ce séminaire était exclusivement dédié aux opérateurs économiques ivoiriens sans expérience en matière d'exportations ou en difficulté d'exporter des produits et services afin de s'outiller des stratégies pour conquérir les marchés internationaux.

Le séminaire a été présidé par M. AMICHA Alexis, Directeur de Cabinet du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME en présence de M. FADIGA Kaladji, Directeur Général du Commerce Extérieur.

M. Amadou Ciré SALL, Chef du Département Information Commerciale & Documentation a donné lecture au discours du Directeur Général du CIDC qui a été suivi de l'allocution de M. AMICHA Alexis, Directeur de Cabinet du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME.

Après les discours d'ouverture, M. Brahim ALLALI, Expert au CIDC a présenté le séminaire, puis donné la parole aux experts formateurs et aux participants de se présenter.

Durant les trois jours, les experts ont fourni toutes leurs expériences via des présentations interactives simplifiées pour faciliter la compréhension des techniques d'accès aux marchés étrangers.

A la fin du séminaire, des allocutions de clôture ont été prononcées, et l'expert du CIDC a présenté les résultats du dépouillement du questionnaire et il s'en est suivi la remise des attestations de participation aux différents participants.

Les participants ont souligné la haute qualité des cours reçus et les thèmes traités qui les ont permis d'améliorer leurs connaissances dans les opérations et les procédures pratiques d'exportation et recommandent de rééditer le thème du séminaire au moins une fois par an, tout en augmentant la durée de formation et le nombre de participants par structure, en plus de s'attarder plus longuement sur chaque thématique abordé. Ils ont enfin suggéré d'aborder comme thèmes futures la négociation interculturelle ; les échanges commerciaux au sein de l'UEMOA et la formation à la participation aux foires et manifestations commerciales pour ne citer que ceux-ci.

2. Séminaire sur le Système des Préférences Commerciales des pays de l'OCI au profit du secteur privé, Sharjah, Emirats Arabes Unis, 20 Mars 2014

Un séminaire sur le SPC/OCI a été tenu le 20 mars 2014 au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie à Sharjah, en marge de la 16^{ème} rencontre du secteur privé des pays de l'OCI tenue les 19 et 20 mars 2014. Le séminaire s'est déroulé en deux séances :

- la première a été présidée par Dr. HZAINE, Directeur Général du CIDC, a enregistré la participation de plusieurs intervenants dont S.E l'Ambassadeur Hameed OPEYLORU, Secrétaire Général Adjoint de l'OCI Chargé des Affaires Economique, M. Ali ISHLER du Bureau de Coordination du COMCEC, Mr Houcine RAHMOUNI et Mr Mustpha ALLALI du CIDC.
- la 2^{ème} séance a été présidée par S.E. Amb. Hamid Hameed OPEYLORU et qui a connu l'intervention d'éminentes personnalités dont le Dr. Béchir Mustapha de l'Algérie, Dr. HZAINE, Directeur Général du CIDC, Abdel Kader Ghaleb du Bahreïn et Dr. Abdel SattarKhouildi du Centre International Islamique pour la Conciliation et l'Arbitrage.

Ces interventions ont été suivies par un débat fructueux qui a abouti à la mise en valeur des accords préférentiels, en tant qu'instruments efficaces pour la promotion du commerce inter islamique.

3. Atelier sur les résultats de la 9^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC et le travail Post Bali pour les Pays Africains de l'OCI, Casablanca, 25-27 Mars 2014

Dans le cadre de leur programme commun d'assistance technique, en matière de négociations commerciales multilatérales de l'OMC aux Etats Membres de l'Organisation de la Coopération Islamique, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et le Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID) ont organisé, sous l'égide du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique Chargé du commerce extérieur du Royaume du Maroc, un « Atelier sur les résultats de la 9^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC et le programme de travail de l'Après Bali pour les Pays Africains Membres de l'OCI », et ce du 25 au 27 Mars 2014 à Casablanca.

Cet Atelier, a permis de faire le point sur les résultats de la Conférence de Bali et de mettre en exergue les défis et opportunités du Package de Bali pour les Pays Africains.

Durant la séance d'ouverture, le Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique Chargé du commerce extérieur du Royaume du Maroc, le Ministre Guinéen du Commerce, le représentant du Groupe de la Banque Islamique de Développement et du Directeur Général du CIDC ont prononcé leurs discours relatant l'importance des résultats de Bali sur les économies des pays Africains surtout dans le domaine de la facilitation du commerce, de l'agriculture et le développement des PMAs.

Plus de 80 représentants d'institutions régionales et internationales et des pays ont assisté à cet atelier à savoir : l'OMC, la CNUCED, le Centre Sud, la CEA, le CCI Genève, la Banque Islamique pour le Développement (BID), le CIDC, le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali, le Maroc, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les experts ont parcourus les thèmes suivants :

- Brève introduction à l'Agenda de Développement de Doha : Contexte de la Conférence Ministérielle de Bali et vue d'ensemble de ses résultats ;
- Le Paquet de Bali - Vue d'ensemble de l'Accord sur la Facilitation du Commerce de l'OMC ;
- Le Paquet de Bali - L'Accord sur la facilitation du commerce - Impacts et opportunités potentielles pour les pays africains ;
- Le Paquet de Bali - Décisions ministérielles sur les stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, concurrence à l'exportation, et les dispositions de l'administration des contingents tarifaires des produits agricoles ;
- Le Paquet de Bali - Décisions Ministérielles sur l'agriculture : défis et opportunités pour les pays africains ;
- Vue d'ensemble du Paquet de Bali au profit des PMA et de la décision sur le mécanisme de suivi du traitement spécial et différencié ;
- Travail Post- Bali : Aperçu du prochain programme de travail et des négociations.

Après une fructueuse discussion sur les positions des pays participants, il a été recommandé les points suivants :

- Avoir une position commune des Etats africains de l'OCI dans les négociations commerciales selon les directives de la conférence de Bali en tenant compte des

niveaux de développement et des priorités de chaque Etat Membre dans le cadre du Traitement Spécial et Différencié;

- Organiser une réunion des Etats Africains de l'OCI dans le domaine de l'agriculture et du coton en collaboration avec le CIDC, le Groupe de la BID et des institutions pertinentes des Nations Unies ;
- Tenir un atelier sur les résultats de la 9^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC et le programme de travail de l'Après Bali pour les Pays anglophones de l'OCI en collaboration avec le CIDC, le Groupe de la BID et des institutions pertinentes des Nations Unies.

Il faut noter que le Département de la Coopération et de l'Intégration de la BID a déjà organisé un Atelier sur les résultats de la 9^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC et le travail Post Bali pour les Pays Arabes à Dubaï du 10 au 12 mars 2014.

4. Séminaire sur «le Renforcement du Soutien de l'Innovation et la Commercialisation des Résultats de la R&D et des Brevets d'Invention dans les Etats Membres de l'OCI» et ce, du 11 au 13 Juin 2014 à Casablanca, Royaume du Maroc.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de la « Coopération technique entre les Bureaux de la Propriété Industrielle des Etats Membres de l'OCI » du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale des Pays de l'OCI (COMCEC), le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) ont organisé en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et le Bureau de Coordination du COMCEC, un Séminaire sur «le Renforcement du Soutien de l'Innovation et la Commercialisation des Résultats de la R&D et des Brevets d'Invention dans les Etats Membres de l'OCI» et ce, du 11 au 13 Juin 2014 à Casablanca, Royaume du Maroc.

L'objectif de ce séminaire est de passer en revue les stratégies et politiques réussies en terme de diffusion et d'exploitation de l'information, de commercialisation des résultats de la R&D et des brevets d'invention ainsi que le rôle de la propriété intellectuelle (PI) dans la chaîne de la valorisation.

Ont assisté à ce séminaire plus de 70 représentants des pays et des organisations suivants : l'Algérie, l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Egypte, le Gabon, la Gambie, la Guinée, la Jordanie, la Libye, le Mali, la Mauritanie, le Maroc (OMPIC et d'autres organismes locaux), le Pakistan, le Sénégal, le Soudan, le Togo, la Tunisie, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce, l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI-francophone), , l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (ARIPO, Anglophone), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), des experts de l'Irlande, de la Belgique et de l'Allemagne.

En marge de ce séminaire, des ateliers ont été tenus par zone géographiques (pays arabes, pays africains et pays asiatiques) sur les besoins et les attentes des Etats Membres de l'OCI en rapport avec l'accès à l'information et la commercialisation des brevets.

Plus de 60 personnes ont assisté à ce séminaire.

5. Atelier sur l'Audit des Exportations et le renforcement des capacités des PME de la Fédération des Chambres de Commerce du CCG, Manama, Royaume de Bahreïn, 1-3 Septembre 2014

Dans le cadre de la mise en œuvre du Mémoire d'Entente signé en Août 2014 par le

CIDC et la Fédération des Chambres de Commerce du CCG, les deux parties ont organisé en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bahreïn un atelier de formation sur « l'Audit des Exportations et le renforcement des capacités des PME de la Fédération des Chambres du CCG » et ce du 1^{er} au 3 Septembre 2014 à Manama- Royaume de Bahreïn

Les objectifs de cet atelier étaient de familiariser les participants des techniques d'audit des exportations afin de les aider à auditer les entreprises exportatrices.

Plus de 50 cadres des secteurs privé et public des Pays du Golfe, de la Fédération des Chambres du CCG, de la SIFC et du CIDC ont pris part à cet atelier.

Durant cet atelier, les experts ont parcouru les notions suivantes : philosophie de l'audit des exportations, le concept de l'audit et des capacités des entreprises et la stratégie de l'audit.

6. Séminaire National de Formation sur le SPC/OCI et ses protocoles au profit des cadres du Sultanat d'Oman : Mascate, 15-16 Septembre 2014

Dans le cadre du renforcement de la coopération entre le Sultanat d'Oman et le CIDC, le Haut Conseil du Plan d'Oman et le CIDC ont organisé un séminaire national de formation sur le SPC/OCI et ses protocoles à Mascate du 15 au 16 septembre 2014 en collaboration avec le Bureau de Coopération du COMCEC.

Le but de ce séminaire est de sensibiliser les cadres du secteur public et les opérateurs économiques de l'importance de l'Accord SPC/OCI et ses protocoles afin de contribuer à la dynamisation des échanges commerciaux entre le Sultanat d'Oman et les autres Etats Membres de l'OCI.

Ont pris part à ce séminaire 50 cadres du secteur public et privé du Sultanat.

Les experts ont présenté les modules suivants :

- ✓ Présentation de l'OCI et du CIDC
- ✓ Présentation générale des principales dispositions de l'Accord SPC/OCI et ses protocoles ;
- ✓ Structure et méthodologie des négociations ;
- ✓ L'Accord SPC/OCI et les Accords de l'OMC ;
- ✓ Résultats des Négociations ;
- ✓ L'impact de l'Accord sur l'économie d'Oman ;
- ✓ L'intégration économique et impact réglementaire du SPC/OCI ;
- ✓ Les procédures d'adhésion au SPC/OCI et les instruments techniques.

7. Séminaire National de Formation sur le SPC/OCI et ses protocoles au profit des cadres du Royaume d'Arabie Saoudite : Riyad, 22-24 Septembre 2014

Dans le cadre de la mise en œuvre du Mémoire de coopération entre le Ministère du Commerce et d'Industrie du Royaume d'Arabie Saoudite et le CIDC, les deux parties ont organisé un séminaire national de formation sur le SPC/OCI et ses protocoles à Riyad du 22 au 24 septembre 2014.

L'objectif de ce séminaire est de sensibiliser les cadres des secteurs public et privé du Royaume d'Arabie Saoudite de l'importance de l'Accord SPC/OCI et ses protocoles afin de contribuer au développement des échanges commerciaux entre ce pays et les autres Etats Membres de l'OCI.

A cette occasion, les experts du CIDC ont présenté les thèmes suivants :

- ✓ Présentation de l'OCI et du CIDC
- ✓ Présentation générale des principales dispositions de l'Accord SPC/OCI et ses protocoles ;
- ✓ Structure et méthodologie des négociations ;
- ✓ L'Accord SPC/OCI et les Accords de l'OMC ;
- ✓ Résultats des Négociations ;
- ✓ L'impact de l'Accord sur l'économie Saoudienne et les Pays de l'OCI ;
- ✓ L'intégration économique et impact réglementaire du SPC/OCI ;
- ✓ Les procédures d'adhésion au SPC/OCI et les instruments techniques.

Plus de 60 cadres du secteur public et privé du Royaume d'Arabie Saoudite ont pris part à ce séminaire.

8. Séminaire sur «les barrières non-tarifaires (BNTs) au commerce des Pays Africains Membres de l'OCI» Casablanca, Royaume du Maroc, 19- 21 Novembre 2014.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action Décennal 2005/2015, de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et le Département de la Coopération et de l'Intégration de la Banque Islamique de Développement (BID) ont organisé un Séminaire sur «*les barrières non-tarifaires (BNTs) au commerce des Pays Africains Membres de l'OCI*» en collaboration avec le Centre du Commerce International et ce à Casablanca, Royaume du Maroc, du 19 au 21 Novembre 2014.

Ce Séminaire a été organisé sous l'égide du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère Chargé du Commerce Extérieur du Royaume du Maroc qui a toujours accordé un intérêt particulier à la coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI et avec les pays africains.

Cet évènement s'inscrit également dans le cadre du programme d'assistance technique de la BID et du CIDC en matière de négociations commerciales multilatérales et dont les objectifs principaux sont :

- ✓ répertorier et analyser les barrières non tarifaires au commerce et leur impact sur le commerce des Pays Africains Membres de l'OCI à travers le partage d'expériences des Institutions régionales et internationales à savoir la CNUCED, l'ITC, l'OMD, l'OCI, la CEA, la Ligue des Etats Arabes mais également celles des Etats participants;
- ✓ identifier les solutions mises en œuvre par les pays et les organisations régionales et internationales opérant dans la zone africaine pour lutter contre les obstacles freinant le développement du commerce national et régional ;
- ✓ réfléchir sur les stratégies nationales et régionales pour réduire progressivement ces BNTs au niveau de cette zone ;
- ✓ et jeter les bases du lancement d'un Observatoire des BNTs des pays de l'OCI au sein du site web du CIDC d'ici fin 2015 en collaboration avec l'ITC, la CNUCED, l'OMC, l'OMD, la CEA, la Ligue des Etats Arabes, l'UEMOA, la CEMAC et d'autres Institutions de l'OCI.

Ont participé à ce Séminaire plus d'une soixantaine des représentants des Etats Membres et d'organisations régionales et internationales.

9. Séminaire de Formation sur le SPC/OCI et ses protocoles au profit des cadres des pays de l'Organisation de la Coopération Economique (OCE) : Istanbul, République de Turquie, 7-9 avril 2015

Dans le cadre de la mise en œuvre de coopération entre, les Etats Membres de l'OCI et le CIDC en sa capacité du Secrétariat du Comité des Négociations Commerciales du SPC/OCI a co-organisé avec le Département de la Coopération et de l'Intégration de la BID en collaboration avec le Ministère de l'Economie de la République de Turquie et le Bureau du COMCEC, un séminaire de formation sur le SPC/OCI et ses protocoles au profit des cadres des pays de l'Organisation de la Coopération Economique (OCE) et ce à Istanbul du 7 au 9 avril 2015.

L'objectif de ce séminaire est de sensibiliser les cadres de ces pays de l'importance de l'Accord SPC/OCI et ses protocoles et de son processus de démantèlement tarifaire et de la sélection des listes de concessions et de l'impact dudit Accord sur les échanges commerciaux intra-OCI des pays Membres de l'OCE.

Plus de 30 participants des pays et organisations suivants ont pris part à ce séminaire : Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizistan, Pakistan, Tadjikistan, Turquie, Turkménistan, Ouzbékistan, le Département de la Coopération et de l'Intégration de la BID, le CIDC, le Bureau du COMCEC et l'OCE.

A cette occasion, les experts du CIDC, du COMCEC et de l'OCE ont présenté les thèmes suivants :

- Présentation des activités du CIDC, du COMCEC et de l'OCE ;
- Présentation générale des principales dispositions de l'Accord SPC/OCI et ses protocoles (CIDC);
- Structure et méthodologie des négociations (CIDC);
- L'Accord SPC/OCI et les Accords de l'OMC (CIDC);
- Résultats des deux Rounds de Négociations (CIDC);
- Présentation du Protocole des Règles d'Origine (COMCEC) ;
- Présentation de l'impact réglementaire du SPC/OCI et de l'impact sur le commerce des Pays de l'ECO (CIDC).

10. Séminaire National de Formation sur le SPC/OCI et ses protocoles au profit des cadres de l'Etat du Qatar : Doha, 13-14 avril 2015

Dans le cadre de la mise en œuvre de coopération entre les Etats Membres de l'OCI et le CIDC, le Ministère de l'Economie et du Commerce de l'Etat du Qatar et le Centre ont organisé un séminaire national de formation sur le SPC/OCI et ses protocoles à Doha du 13 au 14 avril 2015.

L'objectif de ce séminaire est de sensibiliser les cadres des secteurs public et privé de l'Etat du Qatar de l'importance de l'Accord SPC/OCI et ses protocoles afin de contribuer au développement des échanges commerciaux entre ce pays et les autres Etats Membres de l'OCI.

A cette occasion, les experts du CIDC ont présenté les thèmes suivants :

- Présentation de l'OCI et du CIDC
- Présentation générale des principales dispositions de l'Accord SPC/OCI et ses protocoles ;
- Structure et méthodologie des négociations ;
- L'Accord SPC/OCI et les Accords de l'OMC ;

- Résultats des Négociations ;
- L'impact de l'Accord sur l'économie Qatari ;
- L'intégration économique et impact réglementaire du SPC/OCI ;
- Les procédures d'adhésion au SPC/OCI et les instruments techniques.

Plus de 20 cadres du secteur public et privé de l'Etat du Qatar ont pris part à ce séminaire.

11. Séminaire sur la Nouvelle Génération des Accords Commerciaux de Libre Echange et leur impact sur le commerce intra-OCI des pays arabes et africains, Casablanca, Royaume du Maroc, 4-6 mai 2015

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution n° 22 de la 30^{ème} session du COMCEC de Novembre 2014 relative à l'organisation d'une étude et d'un séminaire sur la Nouvelle Génération des Accords Commerciaux de Libre Echange et leur impact sur le Commerce Intra-OCI, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et le Département de la Coopération et de l'Intégration de la Banque Islamique de Développement, ont organisé un Séminaire sur la Nouvelle Génération des Accords Commerciaux entre les pays arabes et africains membres de l'OCI et ce à Casablanca, Royaume du Maroc du 4 au 6 mai 2015. M. Mohamed ABBOU, Ministre Délégué Chargé du Commerce Extérieur du Royaume du Maroc a pris part à ce Séminaire.

Les objectifs de ce séminaire étaient les suivants :

- étudier la configuration de la nouvelle génération d'accords de libre-échange et leur impact potentiel sur le commerce intra-OCI des Pays Arabes et Africains ;
- présenter les résultats préliminaires de l'étude sur la Nouvelle Génération des Accords de Libre Echange et examiner les voies et moyens de l'enrichir en collaboration avec les différents experts participants ;
- échanger les expériences nationales et régionales en matière d'Accords de Libre Echange et surtout dits de Nouvelle Génération ;
- proposer une voie à suivre pour dynamiser l'utilisation des ALE-NG afin de contribuer au renforcement du commerce intra-OCI.

17 Etats Membres de l'OCI ont assisté à ce séminaire ainsi que la Commission Economique pour l'Afrique (CEA : Bureau Afrique du Nord), l'Unité Technique de l'Accord d'Agadir, l'Union du Maghreb Arabe, le SESRIC (Centre d'Ankara), le Centre Sud, le Groupe de la Banque Islamique de Développement (Département de la Coopération et de l'Intégration) et le CIDC.

Les participants ont recommandé d'enrichir l'étude sur la NG des FTA et de le soumettre à la prochaine session Ministérielle du COMCEC.

12. Séminaire sur la Nouvelle Génération des Accords Commerciaux de Libre Echange et leur impact sur le commerce intra-OCI des pays asiatiques plus la Turquie, l'Albanie, le Suriname et la Guyana, Istanbul, République de Turquie, 25-27 mai 2015

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution n° 22 de la 30^{ème} session du COMCEC de Novembre 2014, relative à l'organisation d'une étude et d'un séminaire sur la Nouvelle Génération des Accords Commerciaux de Libre Echange et leur impact sur le Commerce Intra-OCI, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et le Département de la Coopération et de l'Intégration de la Banque Islamique de Développement, ont organisé un séminaire sur la Nouvelle Génération des Accords

Commerciaux des pays asiatiques plus la Turquie, l'Albanie, le Suriname et la Guyana à Istanbul, République de Turquie, les 25 et 27 mai 2015.

Les objectifs de ce séminaire étaient les suivants :

- étudier la configuration de la nouvelle génération d'accords de libre-échange et leur impact potentiel sur le commerce intra-OCI des Pays asiatiques incluant la Turquie, l'Albanie, le Suriname et la Guyana ;
- présenter les résultats préliminaires de l'étude sur la Nouvelle Génération des Accords de Libre Echange et examiner les voies et moyens de l'enrichir en collaboration avec les différents experts participants ;
- échanger les expériences nationales et régionales en matière d'Accords de Libre Echange et surtout dits de Nouvelle Génération ;
- proposer une voie à suivre pour dynamiser l'utilisation des ALE-NG afin de contribuer au renforcement du commerce intra-OCI.

9 Etats Membres de l'OCI ont assisté à ce séminaire ainsi que l'Organisation de la Coopération Economique (OCE), le Centre du Commerce International, le Centre Sud, le Groupe de la Banque Islamique de Développement (Département de la Coopération et de l'Intégration) et le CIDC.

Les participants ont recommandé d'enrichir l'étude sur la NG des FTA et de le soumettre à la prochaine session Ministérielle du COMCEC.

13. Séminaire sur le SPC et ses protocoles pour le Suriname et la Guyane, Paramaribo, Suriname, 1^{er} Juin 2015.

Dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions pertinentes Du Secrétariat Général de l'OCI et de la dynamisation de la coopération entre les Etats Membres de l'OCI et le CIDC, le Centre en collaboration avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie de la République du Suriname, un séminaire de sensibilisation du SPC/OCI et ses protocoles au profit des secteurs public et privé de la République du Suriname et de la République de la Guyana et ce à Paramaribo, le 1^{er} juin 2015. Le Ministre du Commerce et de l'Industrie de la République du Suriname a assisté à la séance d'ouverture du Séminaire. L'objectif de ce séminaire est de sensibiliser les agents des secteurs public et privé de l'importance de l'Accord sur le développement du commerce intra-OCI de ses pays. Plus de 50 personnes ont pris part à ce séminaire. Les experts du CIDC ont présenté l'Accord et ses protocoles, les résultats des rounds de négociations, sa compatibilité avec les règles de l'OMC, l'impact de l'accord sur le commerce intra-OCI de deux pays.

SECTION III : ETAT DES NEGOCIATIONS D'ACCESSION DE CERTAINS ETATS MEMBRES A L'OMC

Le nombre total des pays membres de l'OMC s'élève à 161 pays suite à l'accession Seychelles le 26 Avril 2015 après 20 ans de négociations dont 42 Etats Membres de l'OCI soit plus du quart des membres de l'OMC. Les Membres de l'OMC représentent environ 97% de l'économie mondiale.

Le nombre des Etats Membres de l'OCI candidats à l'accession à l'OMC s'élève à **douze** : Afghanistan, Algérie, Azerbaïdjan, Irak, Iran, Kazakhstan, Liban, Libye, Ouzbékistan, Soudan, Syrie et les Comores.

Parmi ces pays, on peut noter que l'Afghanistan, l'Algérie, l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan sont en stade très avancé d'accession à l'OMC. Par ailleurs, la progression et la conclusion de tout processus d'accession reposent sur les contributions du gouvernement accédant. Il y a toujours une part d'incertitude, qui dépend de nombreux paramètres tels que : les négociations ininterrompues avec les Membres de l'OMC, les aspects techniques complexes, les difficultés sur le plan national et les éventuels retards lorsqu'un pays souhaite analyser l'impact d'une loi nouvelle ou modifiée.

Les accessions à l'OMC se déroulent sur les voies interdépendantes des négociations multilatérales, plurilatérales et bilatérales. Certains processus ont enregistré des progrès considérables en 2013, tandis que d'autres n'ont pas avancé comme prévu en raison de divers facteurs, parmi lesquels la poursuite des négociations avec les Membres, des complexités techniques, des difficultés intérieures et des choix.

Des travaux techniques importants ont été entrepris au sujet de plusieurs accessions. Ainsi, la combinaison des activités d'assistance technique et de sensibilisation du Secrétariat est essentielle pour aider les Membres et les gouvernements accédants dans leurs négociations et mieux faire comprendre ce que les effets et les résultats des accessions signifient pour l'avenir de l'Organisation. À cet égard, les contributions des Présidents des groupes de travail ont été vitales en 2014. Il faut souligner que cette assistance technique a vu la contribution financière des pays suivants : l'Australie, le Brésil, la Chine, les États-Unis, l'Inde et l'Union européenne (UE) et ses divers États Membres.

En 2013, six réunions formelles de groupes de travail ont eu lieu parmi lesquelles celles destinées aux pays OCI suivants : Afghanistan (une réunion); Algérie (une réunion); Kazakhstan (quatre réunions). D'autres réunions plurilatérales ont été consacrées à des sujets techniques (par exemple, agriculture, SPS, OTC, mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC)) concernant les accessions de l'Afghanistan, de l'Algérie et du Kazakhstan.

TRANSPARENCE DU PROCESSUS D'ACCESSION

La transparence et la prévisibilité du processus d'accession restent des priorités essentielles pour les Membres et le Secrétariat de l'OMC. En 2013, les mesures et initiatives en faveur de la transparence prises au cours des quatre dernières années ont continué d'être appliquées et renforcées.

Ainsi, le Groupe informel des accessions (GIA) s'est réuni à neuf reprises¹³ en 2013.

Ses consultations ont porté sur les questions suivantes :

- i) partage et échange d'informations sur les accessions avec les Membres ;
- ii) rapports du Secrétariat sur l'évolution technique des processus d'accension ;
- iii) rapports des Présidents des groupes de travail aux Membres sur les résultats de leurs visites dans les pays ;
- iv) planification des réunions sur l'accension et des activités connexes sur la base du calendrier évolutif des réunions sur l'accension proposé par le Secrétariat ;
- v) et réponse aux préoccupations spécifiques soulevées par les Membres et les gouvernements accédants.

Le Bulletin d'information sur les accessions à l'OMC vise à fournir aux gouvernements accédants, aux Présidents et aux Membres un rapport résumé des réunions du GIA. Il contient également des renseignements utiles sur le plan opérationnel pour aider à préparer les réunions et les négociations relatives à l'accension.

En 2013, la pratique des rencontres avec les divers groupes de Membres à l'OMC s'est intensifiée, afin de mettre l'accent sur les questions et les préoccupations spécifiques de chaque groupe. L'objectif général est de rendre compte aux Membres des activités menées durant l'année civile, de recueillir leurs observations et de relever les préoccupations à prendre en compte. Cette année, le Secrétariat a rencontré le Groupe consultatif des PMA, le Groupe informel des pays en développement, le Groupe asiatique des pays en développement, le GRULAC, le Groupe africain et le Groupe arabe. Au cours de ces réunions, il a informé les groupes de l'état d'avancement des accessions, rendu compte de ses activités, procédé à des échanges de vues sur les responsabilités des voisins/groupes régionaux, examiné les préoccupations soulevées par les gouvernements accédants et les Membres, et consulté ses interlocuteurs sur les priorités techniques en matière d'accension pour 2014.

➤ ASSISTANCE TECHNIQUE ET SENSIBILISATION

L'assistance technique et le renforcement des capacités liées à l'accension sont axés sur la formation des fonctionnaires gouvernementaux. Ils incluent également des activités de sensibilisation à l'intention des parlementaires, du secteur privé, des milieux universitaires, de la société civile et des médias.

En 2013, les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, ont été les suivantes :

- i) séminaires nationaux ;
- ii) séances sur les accessions durant les cours avancés de politique commerciale, les cours régionaux et les cours d'introduction à l'intention des PMA ;
- iii) ateliers ;
- iv) missions techniques ;
- v) visites effectuées par les Présidents des groupes de travail ;
- vi) création ou renforcement de centres de référence de l'OMC ;
- vii) formation en ligne ;
- viii) dialogue avec les groupes de Membres à l'OMC ;
- ix) et participation à des conférences.

➤ OUTILS DESTINÉS AUX ACCESSIONS

Base de données sur les engagements dans le cadre des accessions (ACDB) : la Base de données sur les engagements dans le cadre des accessions (ACDB) a été lancée en mai 2012. Elle donne accès à tous les engagements et renseignements connexes figurant dans les rapports des groupes de travail de l'accèsion et les protocoles d'accèsion des 31 Membres relevant de l'article XII MC (<http://acdb.wto.org/>).

1. L'Afghanistan

L'Afghanistan a déposé sa demande d'adhésion à l'OMC le 21 novembre 2004. Un Groupe de travail a été établi à la réunion du Conseil général du 13 décembre 2004. L'aide-mémoire de l'Afghanistan sur le régime de commerce extérieur a été distribué en mars 2009.

Les Membres du Groupe de travail de l'accèsion de l'Afghanistan ont tenu leur première réunion le 31 janvier 2011 afin de procéder à un examen du régime commercial de l'Afghanistan. Durant cette réunion, le Ministre du commerce et de l'industrie de l'Afghanistan, M. Anwar-Ul-Haq Ahady, a reconnu l'importance et les avantages de l'accèsion de son pays à l'OMC qui permettra de renforcer le cadre du commerce et de l'investissement et créer un environnement offrant de plus grandes possibilités économiques afin de réduire la pauvreté.

Par ailleurs, les Membres ont soutenu l'intégration de l'Afghanistan dans le système commercial multilatéral, c'est pour cette raison qu'ils ont demandé des renseignements supplémentaires sur des points tels que le régime d'investissement, les prescriptions en matière d'enregistrement, les redevances et impositions à la frontière, les licences d'importation, les taxes intérieures, le trafic en transit, les subventions à l'exportation, les restrictions quantitatives, les obstacles techniques au commerce, les problèmes sanitaires et phytosanitaires et les questions de propriété intellectuelle afin de faciliter le travail du Groupe des négociations.

À la deuxième réunion du Groupe de travail de l'accèsion de l'Afghanistan, le 18 juin 2012, les Membres se sont dits favorables à une accèsion rapide de l'Afghanistan à l'OMC et ont examiné le régime commercial de ce pays et sa conformité avec les règles de l'OMC. Notant que l'Afghanistan appartenait au groupe des pays les moins avancés, ils ont indiqué que cela devrait être pris en compte dans les négociations en vue de l'accèsion.

Par ailleurs, les Membres ont demandé plus d'informations sur l'Afghanistan dans le domaine de la législation liée au commerce surtout pour les entreprises commerciales d'État, la privatisation, les politiques de tarification, les licences d'importation, l'évaluation en douane, la réglementation des exportations, la subvention à l'exportation, la politique agricole, la propriété intellectuelle, les obstacles techniques au commerce et la transparence.

Ils ont également exhorté l'Afghanistan à présenter sa première offre d'accès au marché pour les biens afin de commencer les négociations sur l'ouverture des échanges. Il faut noter que l'Afghanistan a déjà soumis son offre de services au début de Juin 2012.

La troisième réunion du Groupe de travail de l'accèsion de l'Afghanistan a eu lieu le 7 décembre 2012 et les Membres de ce groupe sont déterminés à faire de cette accèsion une priorité pour 2013.

Par ailleurs, le Vice-Ministre du commerce et de l'industrie de l'Afghanistan, S.E. Mozammil Shinwari, a informé le Groupe de travail des mesures prises à Kaboul dans le domaine des réformes économiques, commerciales et législatives. Il a également décrit les grandes lignes des futurs travaux législatifs.

Durant cette réunion, les Membres ont examiné attentivement les politiques de l'Afghanistan dans les domaines de l'économie et du commerce extérieur et lui ont demandé des éclaircissements sur la propriété d'État et les entreprises commerciales d'État, les droits de commercialisation, et les licences et redevances professionnelles ainsi que des détails sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, les mesures concernant les investissements et liées au commerce et les droits de propriété intellectuelle. Les Membres ont félicité l'Afghanistan pour son engagement et sa détermination à accéder à l'OMC.

À la quatrième réunion du Groupe de travail, qui s'est tenue le 25 juillet 2013, les Membres de l'OMC ont félicité l'Afghanistan pour son engagement fort et ses contributions techniques destinées à faire aboutir les négociations relatives à son accession à l'OMC.

Les Membres ont encouragé l'Afghanistan à résoudre les questions techniques en suspens, à promulguer les quelques projets de loi restants et à conclure les dernières négociations bilatérales, de manière à rester sur la bonne voie pour achever son processus d'accession à la neuvième Conférence ministérielle à Bali.

Les Membres de l'OMC se sont dits très favorables à la conclusion du processus d'accession de l'Afghanistan en 2013. La délégation afghane, menée par S.E. M. Mozammil Shinwari, Vice-Ministre du commerce et de l'industrie, a réaffirmé que son pays était déterminé à mener à bien le processus d'accession pour la neuvième Conférence ministérielle.

Les Membres ont reconnu que le projet de rapport du Groupe de travail était bien avancé sur le plan technique, mais il reste plusieurs questions à résoudre dans des domaines tels que les entreprises d'État, les marchés publics, les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC), les droits de commercialisation et les périodes de transition pour les obstacles techniques au commerce (OTC) et les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). L'Afghanistan a accepté la demande des Membres de promulguer toutes les lois relatives à l'OMC dès son accession, conformément aux meilleures pratiques en matière d'accession à l'OMC, et de faire en sorte de respecter l'échéance de la neuvième Conférence ministérielle.

Les négociations sur l'accès aux marchés avaient été conclues avec le Canada et le Japon. Le Président, M. van Schreven, a demandé instamment à l'Afghanistan d'achever les négociations restantes avec les Membres de l'OMC d'ici à la mi-août et de déposer au Secrétariat de l'OMC les accords bilatéraux signés.

Au cours des négociations plurilatérales sur l'agriculture, présidées par le Secrétariat de l'OMC le 25 juillet 2013, les Membres ont salué l'engagement pris par l'Afghanistan de consolider à zéro ses subventions à l'exportation et se sont félicités du fait que son soutien interne était concentré dans la "catégorie verte" (soutien interne à l'agriculture qui est autorisé sans limitation parce que ses effets de distorsion des échanges sont nuls ou, au plus, minimes).

M. Shinwari a réaffirmé l'engagement de l'Afghanistan d'accéder à l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) dès l'accession.

Trois accords bilatéraux ont été déposés auprès du Secrétariat de l'OMC (Canada, Corée et Japon). L'accession de l'Afghanistan est techniquement avancée et acquiert rapidement de la maturité.

2- L'Algérie

Observateur depuis 1987, l'Algérie a déposé officiellement à l'OMC son mémorandum sur le commerce extérieur en juin 1996. Le dépôt de ce mémorandum constitue le premier acte de la procédure d'adhésion à cette organisation.

Depuis cette date plusieurs séries de questions ont été adressées par certains pays membres de l'OMC à l'Algérie, entre autres les Etats Unis d'Amérique, l'Union Européenne, la Suisse, le Japon et L'Australie. Les réponses ont été transmises au secrétariat de l'OMC et une première réunion du groupe de travail sur l'accession de l'Algérie à l'OMC s'est tenue à Genève au mois d'Avril 1998.

L'Algérie a eu huit rounds de négociations multilatérales (avril 1998 ; février 2002 ; mai 2002 ; novembre 2002 et mai 2003, en 2004 et 2005) et deux séries de négociations bilatérales dans les secteurs agricole, industriel et des services (avril 2002 ; novembre 2002). Les sujets examinés portent sur : l'agriculture, le régime douanier, le commerce d'Etat, la transparence et la réforme du système juridique et les ADPIC.

L'Algérie a présenté des offres initiales concernant les marchandises et les services en mars 2002 et des offres révisées qui ont été distribuées le 18 janvier 2005. Les éléments révisés d'un projet de rapport du Groupe de travail et les derniers faits nouveaux concernant la législation ont aussi été examinés durant la réunion du groupe de travail du 25 février 2005.

Concernant les rencontres bilatérales, l'Algérie a rencontré environ dix pays ; il s'agit des Etats-Unis, du Japon, de la Suisse, de l'Australie, du Canada, de l'Union européenne, de Cuba, de l'Uruguay, de la Turquie et de la Corée du Sud.

Le groupe de travail sur l'accession de l'Algérie, qui est présidé par M. Alberto Pedro DALOTTO (Argentine, 2012), regroupe 43 pays.

La 9^{ème} réunion du groupe de travail chargé de l'accession de l'Algérie à l'OMC a eu lieu le 21 octobre 2005 au siège de l'OMC.

L'ordre du jour de cette réunion porte sur la progression des négociations bilatérales relatives à l'accès aux marchés, l'examen du projet de rapport du groupe de travail et les faits nouveaux concernant l'évolution de la législation algérienne.

Le groupe de travail chargé de l'accession de l'Algérie à l'OMC se penche actuellement sur un document intitulé «Projet de rapport du groupe de travail de l'accession de l'Algérie». Ce document constituera l'essentiel des discussions de la réunion du 21 octobre 2005.

Par ailleurs, et en marge de la 9^{ème} réunion du groupe de travail, des rencontres bilatérales ont été tenues au cours de la période du 18 au 20 octobre 2005 avec les représentants de certains membres de l'OMC notamment avec les Etats Unis, la Suisse, la Nouvelle-Zélande et la Malaisie, dans le cadre de la poursuite des discussions relatives à l'accès aux marchés des marchandises et des services.

Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. L'examen multilatéral du régime de commerce extérieur est en cours et un projet de rapport révisé du Groupe de travail a été distribué en juin 2006.

Le 17 janvier 2008, les Membres ont examiné le projet de rapport révisé du Groupe de travail.

Le rapport du Groupe de travail décrit le régime de commerce extérieur de l'Algérie ainsi que les réformes que celle-ci a entreprises ces dernières années pour rendre son cadre juridique et institutionnel conforme aux règles de l'OMC. Les membres du Groupe de travail ont aussi évalué les progrès accomplis dans les négociations bilatérales en cours sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services.

Les membres ont reconnu les progrès de l'Algérie en ce qui concerne la réforme de son régime de commerce, afin de le rendre pleinement compatible avec les règles de l'OMC. L'Algérie a ainsi adopté de nouvelles lois en matière d'obstacles techniques au commerce (OTC); de mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS); de propriété intellectuelle (ADPIC); de pratiques antidumping, de sauvegardes et de mesures compensatoires; de politiques des prix; d'évaluation en douane; d'importation de produits pharmaceutiques; et d'exportation de viandes bovine et ovine et de palmiers.

Négociations bilatérales sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services

L'Algérie a achevé ses négociations avec le Brésil, l'Uruguay, Cuba, le Venezuela et la Suisse et elle doit encore faire de même avec l'UE, le Canada, la Malaisie, la Turquie, la République de Corée, l'Équateur, les États-Unis, la Norvège, l'Australie et le Japon.

La dixième réunion du Groupe de travail a eu lieu en janvier 2008.

Une offre révisée d'engagements spécifiques concernant les services a été distribuée en février 2012.

Par ailleurs cinq accords bilatéraux ont été signés par l'Algérie dans le cadre du processus de négociation pour l'accession de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le 28 février 2012 avec le Brésil, Cuba, l'Uruguay, le Venezuela et l'Argentine. Les négociations en vue de la conclusion d'accords similaires avec l'UE, principal partenaire commercial de l'Algérie, et les États-Unis sont à un stade avancé.

Les négociations pour la signature d'accords bilatéraux avec les autres pays membres de l'OMC organisation se poursuivent toujours et que l'Algérie est sur le point de conclure avec la Suisse, l'Australie et la Nouvelle Zélande, alors que les pourparlers avec le Japon, le Canada, la Malaisie, la Turquie et l'Ukraine ont enregistré une progression satisfaisante.

La longue marche de l'Algérie pour son adhésion à l'OMC s'explique par la volonté du gouvernement algérien de mener, d'abord, des réformes internes, de réussir la mise à niveau de certains secteurs susceptibles d'être menacés par la concurrence et d'arriver à une diversification de son économie.

La onzième réunion du Groupe de travail a eu lieu le 5 avril 2013 en présence de Monsieur le Ministre du Commerce, Mustapha Benbada. A cette occasion, l'Algérie a présenté à l'examen du groupe de travail douze documents relatifs aux offres révisées sur les marchandises et les services, le plan d'action législatif révisé et les propositions d'amendements, de compléments et d'actualisation au projet de rapport du groupe.

Monsieur le ministre a souligné que l'Algérie est disposée à "mettre son régime de commerce en conformité avec les accords de l'OMC". Il a toutefois souhaité "l'octroi de périodes de transitions raisonnables" pour certaines mesures non conformes aux accords.

Il a également indiqué qu'un programme a été arrêté en vertu duquel les pays membres devront adresser leurs questions avant le 10 mai 2013 à l'Algérie qui s'est engagée à rendre

les réponses à la fin juin ou le 15 juillet 2013 et de proposer de tenir un autre round de négociations en automne 2013.

L'Algérie a présenté à l'examen du groupe de travail 12 documents. Il s'agit "des offres révisées concernant les marchandises et les services, du plan d'action législatif révisé et des propositions d'amendements, de compléments et d'actualisation au projet de rapport du groupe de travail".

La délégation algérienne a rencontré les 2, 3 et 4 avril 2013 les délégations de douze membres de l'OMC. Il s'agit des délégations de la Malaisie, de l'Indonésie, de l'Equateur, de l'Argentine, des Etats-Unis d'Amérique, du Salvador, du Canada, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Japon, de l'Australie et de la Turquie.

Quatre accords bilatéraux avec l'Uruguay, Cuba, la Suisse et le Brésil, déjà signés ont été déposés au secrétariat de l'OMC, alors que deux autres accords avec le Venezuela et l'Argentine sont en cours de finalisation.

Le Groupe de travail de l'accession de l'Algérie s'est réuni le 31 mars 2014 pour faire le point sur la situation concernant les négociations de l'Algérie en vue son accession à l'OMC. Durant cette réunion, les Membres de l'OMC se sont félicités des progrès importants accomplis par l'Algérie.

Les commentaires des Membres ont essentiellement porté sur les restrictions quantitatives à l'importation, y compris les interdictions, les restrictions à l'investissement, les subventions à l'exportation, l'application discriminatoire de taxes intérieures, le système d'enregistrement des indications géographiques, les politiques de prix, les droits de commercialisation et les politiques agricoles.

Parmi les autres questions à traiter figurent les politiques industrielles et les subventions, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce et les mesures concernant les investissements liés au commerce.

Par ailleurs, les consultations à venir entre les Membres, le gouvernement algérien et le Secrétariat de l'OMC permettront de décider quand se tiendra la prochaine réunion du Groupe de travail. Auparavant, l'Algérie devra avoir fourni des renseignements actualisés sur les faits nouveaux intervenus en matière législative, répondu aux questions des Membres et mis à jour son Plan d'action législatif, et les Membres devront avoir examiné ces renseignements..

3. L'Azerbaïdjan

Le Groupe de travail de l'accession de l'Azerbaïdjan a été établi le 16 juillet 1997. L'Azerbaïdjan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en avril 1999. Des réponses à une première série de questions concernant l'aide-mémoire ont été distribuées en juillet 2000, puis à une deuxième série en décembre 2001. La première réunion du Groupe de travail s'est tenue le 7 juin 2002, et sa dernière réunion en mars 2006. Les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services.

Un résumé des points soulevés – document informel récapitulant les discussions dans le cadre du Groupe de travail – a été élaboré et distribué par le Secrétariat en décembre 2008.

Les travaux multilatéraux se poursuivent sur la base d'un Résumé factuel des points soulevés depuis décembre 2008. Le Résumé factuel a été révisé en juillet 2009.

Le groupe de travail de l'accèsion de l'Azerbaïdjan a tenu sa huitième réunion le 18 octobre 2010 pour poursuivre l'examen du régime économique et commercial de ce pays. Ils ont accueilli favorablement les progrès accomplis récemment sur le plan législatif et ont souligné qu'il était important de continuer d'intensifier les négociations relatives à l'accès aux marchés.

Le Groupe de travail sur l'Azerbaïdjan a révisé le résumé factuel en Novembre 2011 et sa neuvième réunion s'est tenue le 24 Février 2012 afin d'examiner les réformes commerciales de l'Azerbaïdjan et d'évaluer leur conformité avec les règles de l'OMC. Les Membres ont demandé plus d'informations sur les politiques de tarification de l'Azerbaïdjan, les Entreprises Commerciales d'État, le régime d'investissement, la politique de concurrence, les droits commerciaux, les contingents tarifaires, les droits à l'exportation et les restrictions, les subventions à l'exportation, la politique agricole, les recours commerciaux, les zones de libre-échange, la propriété intellectuelle, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce et les marchés publics.

Le Vice-Ministre Azerbaïdjanais des Affaires étrangères, Mahmoud Mammad-Guliyev a déclaré à cette occasion que son pays demeure fortement tributaire des ressources pétrolières et gazières et que son adhésion à l'OMC avait pour but de mettre en place une économie de marché diversifiée et de réaliser le développement économique durable. A la fin de la réunion, le Président du Groupe de travail sur l'Azerbaïdjan, l'Ambassadeur Walter Lewalter, a exhorté ce dernier à continuer à poursuivre ses réformes intérieures et les négociations en matière d'accès au marché d'une manière proactive pour faire avancer le processus.

Négociations sur l'accès aux marchés

L'Azerbaïdjan a signé un accord avec la Géorgie en avril 2010.

Des négociations sont en cours avec l'Union européenne et dix membres de l'OMC.

Le Groupe de travail a tenu sa neuvième, le 24 février 2012 durant laquelle, les toutes dernières réformes adoptées par l'Azerbaïdjan pour faire progresser son accession à l'OMC et mettre son régime commercial en conformité avec les règles de l'OMC ont été débattus. Le groupe a aussi examiné le développement législatif et examiné les progrès réalisés dans le cadre des négociations bilatérales sur l'accès au marché des produits et des services.

La dernière révision du résumé factuel date de novembre 2012. La dixième réunion du Groupe de travail s'est tenue le 7 décembre 2012 et les Membres de l'OMC ont examiné l'état des négociations sur l'accès aux marchés, le régime de commerce extérieur et les réformes législatives en vue de l'accèsion de l'Azerbaïdjan à l'OMC.

Par ailleurs, M. Mahmud Mammad-Guliyev, Vice-Ministre des affaires étrangères et négociateur en chef de l'Azerbaïdjan, a donné à cette occasion, un aperçu de la situation économique de son pays et de l'élaboration des textes législatifs pertinents dans le contexte de l'OMC. Il a dit que l'objectif de son gouvernement était de diversifier et de moderniser l'économie en vue de réduire sa dépendance vis-à-vis du secteur du pétrole et du gaz.

En ce qui concerne les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés, le Vice-Ministre, a indiqué que l'Azerbaïdjan avait signé un accord bilatéral avec la République kirghize en mars 2012 et avait récemment conclu des négociations bilatérales avec la Chine. D'autres négociations bilatérales avaient été tenues avec le Brésil, le Canada, la Corée, les États-Unis, le Japon, la Norvège et l'Union européenne en marge de la réunion du Groupe de travail.

Les représentants de la Chine, des États-Unis, de l'Inde, du Japon, de la Norvège, du Pakistan, de la République kirghize, de la Suisse, de la Turquie et de l'Union européenne ont accueilli favorablement les contributions de fond présentées par l'Azerbaïdjan et se sont dits favorables à l'accession du pays.

Au cours des discussions, les Membres ont demandé des précisions sur les politiques économiques de l'Azerbaïdjan, sur les entreprises commerciales d'État et les privatisations, sur les politiques concernant les prix, l'investissement et la concurrence, sur les exonérations de la TVA et l'application des droits d'accise et sur l'adoption de la Loi sur le Tarif douanier. Ils ont aussi souhaité avoir des compléments d'information sur les redevances et impositions pour services rendus, l'évaluation en douane, les règles d'origine, les interdictions d'exporter, les subventions pour les produits industriels, les subventions à l'exportation des produits agricoles, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les marchés publics et la propriété intellectuelle.

Le Secrétariat a été chargé de faire évoluer la documentation en établissant un projet de rapport du Groupe de travail à partir du résumé factuel des points soulevés. Des négociations bilatérales sur l'accès au marché sont en cours avec les Membres intéressés sur la base d'une offre révisée concernant les marchandises, distribuée en septembre 2013, et d'une offre révisée concernant les services, distribuée en octobre 2013. Quatre accords bilatéraux ont été déposés auprès du Secrétariat de l'OMC (Émirats Arabes Unis, Oman, République Kirghize et Turquie). La onzième réunion du Groupe de travail a eu lieu le 21 février 2014.

Durant cette réunion, les Membres de l'OMC ont examiné le régime commercial de l'Azerbaïdjan sur la base du projet de rapport du Groupe de travail. Ainsi, les Membres ont demandé à l'Azerbaïdjan des précisions au sujet des exemptions fiscales, des incitations à l'investissement, du fonctionnement des entreprises étrangères, des privatisations, des obstacles techniques au commerce, des subventions, du transit et de la propriété intellectuelle.

La douzième réunion du Groupe de travail s'est tenue le 6 mars 2015 et le Président de ce Groupe de travail a salué les mesures prises par l'Azerbaïdjan pour mettre son régime de commerce en conformité avec les règles de l'OMC et a demandé au gouvernement d'accélérer les étapes de son accession à l'OMC et les membres de ce Groupe à soumettre leurs questions avant le 15 avril 2015.

4. Les Comores

Le 9 octobre 2007, le Conseil général a établi un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession des Comores à l'OMC. Il a autorisé son Président à désigner le Président du Groupe de travail en consultation avec les Membres et avec le représentant des Comores (document WT/ACC/COM/1).

L'Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué le 25 octobre 2013 (WT/ACC/COM/3). Le Président du Groupe de travail a été désigné le 18 septembre 2013. La première réunion du Groupe de travail devrait se tenir dès que les Comores

auront achevé leur premier cycle de questions-réponses avec les Membres.

5. L'Irak

L'Irak a déposé sa demande d'adhésion à l'OMC le 30 septembre 2004, au titre de l'article XII. Un groupe de travail, présidé par M. Guillermo Valles Galmez (Uruguay), a été établi à la réunion du Conseil général du 13 décembre 2004.

L'Irak a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur mais le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

Pour la première fois depuis la demande d'accession déposée par l'Irak en 2004, le Groupe de travail s'est réuni le 25 Mai 2007 pour examiner la législation commerciale de l'Irak et sa conformité aux principes de l'OMC.

L'Irak a tenu des réunions bilatérales avec le Brésil, l'Égypte, les Émirats Arabes Unis, les États-Unis, la Jordanie, le Maroc, la Norvège, Oman, Taïwan, l'UE et le Viet Nam. Il a été invité à présenter des offres initiales pour faire progresser les négociations sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services.

L'Irak établira des documents sur l'agriculture, les services, les obstacles techniques au commerce, les questions sanitaires et phytosanitaires, et la propriété intellectuelle. Il élaborera aussi un plan d'action législatif général qui indiquera aux Membres l'état actuel de la législation et ses projets en matière législative.

Le 2 avril 2008, les membres du Groupe de travail ont apporté leur appui à une rapide accession de l'Irak à l'OMC, faisant valoir que cela contribuerait à l'intégration du pays dans l'économie mondiale. Le Ministre du commerce Irakuien, S.E. M. Al-Sudani, a indiqué que l'Irak était résolu à surmonter la situation difficile du pays pour avancer dans le processus d'accession et ajouté que l'accession de l'Irak représenterait un atout important pour la communauté internationale.

Examen de la législation commerciale

À ce stade de l'accession, les Membres examinent tous les aspects des politiques commerciales et économiques de l'Irak pour évaluer leur conformité avec les principes de l'OMC.

Depuis la première réunion du Groupe de travail, qui a eu lieu en mai 2007, l'Irak a communiqué aux Membres un plan d'action législatif qui indique l'état d'avancement des réformes juridiques engagées. Il a également donné des renseignements concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) qu'il applique, les obstacles techniques au commerce (OTC) et les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) ainsi que le soutien interne et les subventions à l'exportation qu'il accorde dans le secteur de l'agriculture.

Négociations bilatérales

L'Irak a rencontré plusieurs Membres en marge des réunions du Groupe de travail. Les négociations sur l'accès aux marchés débiteront dès que l'Irak aura présenté ses offres initiales concernant les marchandises et les services.

L'Irak a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en septembre 2005. Le Groupe de travail a tenu sa deuxième réunion en avril 2008, au cours de laquelle il a poursuivi l'examen du régime de commerce extérieur de l'Irak.

L'Irak a fourni plusieurs contributions documentaires demandées par le Groupe de travail. Il doit encore présenter ses offres initiales concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services. La prochaine réunion du Groupe de travail devrait se tenir dès que l'Irak aura soumis ses offres initiales concernant l'accès au marché.

6. L'Iran

L'Iran a soumis sa demande d'adhésion à l'OMC au Conseil Général durant sa session tenue les 8 et 9 Juillet 2004 à Genève (WT/ACC/IRN/1). Cette candidature a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Général le 26 Mai 2005.

Un groupe de travail a été établi à la réunion du Conseil Général tenue le 26 mai 2005.

L'Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en novembre 2009. Les questions des Membres à son sujet ont été transmises au gouvernement de la République Islamique d'Iran en février 2010. Des contributions techniques, y compris les réponses aux questions des Membres, ont été distribuées en 2011. Avant qu'une réunion du Groupe de travail puisse être convoquée, le Président du Conseil général devra mener des consultations avec les Membres pour désigner un Président du Groupe de travail.

7. Le Kazakhstan

Le Groupe de travail de l'accession du Kazakhstan a été établi le 6 février 1996. Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés pour les marchandises et les services ont été engagées en octobre 1997 et se poursuivent sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. Les sujets examinés par le Groupe de travail sont entre autres les suivants : agriculture, régime douanier (et accords en matière d'union douanière), contrôle des prix, licences d'importation, subventions au secteur industriel, SPS et OTC, transparence du système juridique et réforme des dispositions législatives, services et ADPIC.

Une version révisée du résumé factuel des points soulevés (récapitulant les discussions dans le cadre du Groupe de travail) a été établie par le Secrétariat et examinée à la septième réunion du Groupe de travail, qui a eu lieu en novembre 2004.

Le Président du Groupe de travail de l'accession du Kazakhstan, M. l'Ambassadeur Vesa Tapani Himanen (Finlande), a présenté, le 7 juin 2005, un rapport positif sur l'évolution de la candidature du Kazakhstan qui a adopté des réformes fondamentales.

Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés sont en cours sur la base des offres révisées concernant les marchandises et les services distribués en 2004. La dernière révision du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en juin 2008. La dixième réunion du Groupe de travail s'est tenue en juillet 2008.

Le 10 décembre 2012, le Groupe de travail de l'accession du Kazakhstan a tenu sa 14^{ème} réunion afin d'examiner l'état d'avancement des négociations en vue de son accession à l'OMC. Les Membres ont exprimé l'espoir que le Kazakhstan franchisse la ligne d'arrivée en 2013.

Ainsi, les discussions menées pendant cette réunion ont principalement porté sur les questions relatives au régime d'investissement, aux pratiques de passation des marchés publics, à l'application de contingents tarifaires, aux procédures de licences d'importation et à la protection de la propriété intellectuelle qui intéressaient l'Afghanistan. Le Président, M. Vesa Himanen (Finlande), a indiqué que certains chapitres du rapport du

Groupe de travail étaient en cours d'élaboration dans le cadre d'un exercice plurilatéral.

Le Président a également souligné que les négociations bilatérales entre le Kazakhstan et les Membres de l'OMC sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services en étaient à un stade avancé.

Selon Mme Zhanar Aitzhanova, Ministre de l'intégration économique du Kazakhstan a mentionné que la tenue des réunions du Groupe de travail et des en 2012 témoignait de la dynamique positive qui caractérisait le processus d'accession du Kazakhstan qui soit mené à bien en 2013.

Le 5 juin 2013, le Président Vesa Himanen (Finlande) a appelé les membres du Groupe de travail sur l'accession du Kazakhstan à accélérer le rythme des travaux techniques et des travaux de fond pour que ce pays puisse effectivement devenir Membre de l'OMC à la 9ème Conférence ministérielle de Bali.

Le 23 juillet 2013, les Membres de l'OMC se sont félicités des progrès accomplis dans le domaine de l'agriculture pour les négociations sur l'accession du Kazakhstan.

Les Membres ont demandé au Kazakhstan de démanteler certains obstacles pour faciliter son accession à l'OMC ayant trait à l'ajustement tarifaire, aux réglementations et aux pratiques concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et aux mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) qui sont incompatibles avec les règles de l'OMC, y compris celles qui sont liées aux entreprises d'État. Plusieurs autres questions techniques restent à régler.

L'ajustement tarifaire suppose l'élimination des divergences entre les accords bilatéraux sur l'accès aux marchés négociés par le Kazakhstan avec des Membres de l'OMC, la liste d'engagements de la Russie et le tarif extérieur commun de l'Union douanière entre le Bélarus, la Russie et le Kazakhstan.

Plusieurs autres questions à résoudre ont trait aux entreprises d'État, au volume et à l'administration des contingents tarifaires, aux droits d'exportation, aux préférences discriminatoires en matière de TVA, aux réglementations techniques et aux mesures concernant les investissements et liées au commerce.

La réunion plurilatérale sur l'agriculture, présidée par le Secrétariat de l'OMC, a marqué une évolution positive. Dans sa proposition révisée sur l'agriculture, qui doit être confirmée dans un ensemble de documents d'accession, le Kazakhstan s'est engagé à consolider ses subventions à l'exportation à zéro dès son accession et à revoir "à la baisse" sa mesure globale du soutien qui fausse les échanges.

Madame Zhanar Aitzhanova, Ministre de l'intégration économique du Kazakhstan, a réaffirmé la volonté de son pays de conclure les négociations en vue de son accession d'ici à la neuvième Conférence ministérielle et a promis de les intensifier.

La date de la prochaine réunion du Groupe de travail dépend de la soumission des renseignements techniques exigés concernant les questions non résolues visées par les négociations.

Durant l'année considérée, le Groupe de travail de l'accession du Kazakhstan a tenu quatre cycles de réunions (mars, juin, juillet et octobre). La dernière version du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en septembre 2013. Les projets de chapitre sur "les politiques agricoles" et "les mesures sanitaires et phytosanitaires" n'ont pas encore été incorporés dans le projet de rapport. Ils sont actuellement examinés dans le cadre des

réunions plurilatérales présidées par le Secrétariat. Au sujet de l'agriculture, la délégation du Kazakhstan a présenté une proposition révisée en septembre 2013, et les Membres dialoguent sur la base de cette proposition. En ce qui concerne les négociations bilatérales sur l'accès au marché, accords bilatéraux concernant les marchandises et 14 accords bilatéraux concernant les services ont été déposés auprès du Secrétariat de l'OMC.

Par ailleurs, le Kazakhstan tient actuellement des consultations avec les Membres sur les questions techniques qui se rapportent à son projet de liste codifiée concernant les services. Lorsque le Secrétariat recevra d'Astana le projet de liste concernant les services, il le distribuera à tous les Membres signataires et convoquera une réunion de vérification technique. Le Groupe de travail en est arrivé aux stades finals. L'une des principales difficultés concernant cette accession reste la question de l'ajustement tarifaire et de la compensation qui s'y rapporte. D'autres questions restent également en suspens, entre autres, les prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux, les contingents tarifaires, les préférences en matière de TVA, l'agriculture, les droits d'exportation, les MIC et les questions SPS. Enfin, le Secrétariat de l'OMC aide actuellement le Kazakhstan à établir son projet de liste pour l'Accord sur les technologies de l'information (ATI).

Le Kazakhstan a achevé les négociations en vue de son accession et le Groupe de travail a adopté ad referendum à l'ensemble de textes relatifs à cette accession à sa 20ème et dernière réunion, le 22 juin 2015. Le Groupe de travail a achevé son mandat et il est convenu de transmettre l'ensemble de textes au Conseil général pour décision formelle.

Par ailleurs, 52 Membres de l'OMC ont formellement adopté les modalités d'entrée du Kazakhstan à l'OMC lors d'une réunion du Conseil général tenue le 27 juillet 2015 en présence du Président du Kazakhstan, M. Nursultan Nazarbayev. Le Kazakhstan aura jusqu'au 31 octobre 2015 pour ratifier l'accord et devenir ainsi officiellement Membre de l'OMC, 30 jours après avoir notifié la ratification au Directeur général de l'OMC.

Pour le Kazakhstan, c'est l'aboutissement des efforts déployés par le pays ces dernières années et de son engagement dans ce processus. C'est le témoignage de son adhésion au programme considérable de réformes qu'il a mis en œuvre. Et c'est enfin une annonce faite au monde que le Kazakhstan est ouvert aux entreprises. L'accession du Kazakhstan permet d'ajouter une voix importante aux discussions de l'OMC. Elle rapproche l'Organisation du cœur de l'Asie centrale. Et elle nous rapproche de notre objectif de participation universelle."

8. Le Liban

Le Groupe de travail de l'accession de la République libanaise a été établi le 14 avril 1999. L'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en juin 2001 et les réponses aux questions concernant l'aide-mémoire ont été distribuées en juin 2002. Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 14 octobre 2002.

Les travaux multilatéraux se poursuivent sur la base d'un projet de rapport révisé du Groupe de travail distribué en octobre 2009. Des négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. La septième réunion du Groupe de travail s'est tenue en octobre 2009.

Le Groupe de travail tiendra sa réunion lorsque la République Libanaise aura communiqué les contributions nécessaires.

9. La Libye

La Libye a déposé une demande officielle pour adhérer à l'OMC le 25 Novembre 2001 (Doc. WT/ACC/LBY/1). Les Membres de l'OMC ont officiellement convenu de commencer les négociations avec la Libye le 27 Juillet 2004.

La Libye n'a pas encore présenté d'aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur et le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

10. L'Ouzbékistan

Le Groupe de travail de l'accession de l'Ouzbékistan a été établi le 21 décembre 1994. L'Ouzbékistan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en septembre 1998 et des réponses à des questions concernant cet aide-mémoire ont été distribuées en octobre 1999. Des discussions bilatérales concernant l'accès aux marchés ont été engagées. Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 17 juillet 2002.

L'Ouzbékistan a engagé des négociations bilatérales sur l'accès au marché avec les Membres intéressés sur la base d'offres initiales concernant les marchandises et les services présentés en septembre 2005. La troisième réunion du Groupe de travail a eu lieu en octobre 2005.

11. Le Soudan

Le groupe de travail pour l'admission du Soudan a été établi le 25 octobre 1994. Un rapport sur le régime de son commerce extérieur a été soumis en janvier 1999, ainsi que des réponses à une première série de questions à propos du rapport en novembre 2000 ; une deuxième série de questions ont été posées en janvier 2003. La deuxième réunion du Groupe de travail s'est tenue en mars 2004.

Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés pour les marchandises et les services sont en cours, sur la base d'une offre initiale concernant les services et d'une offre révisée concernant les marchandises.

Deux accords bilatéraux signés (avec le Brésil et la Chine) concernant l'accès au marché ont été déposés auprès du Secrétariat. Des contributions techniques à jour sont en attente, et surtout des renseignements législatifs et constitutionnels actualisés à la suite de l'indépendance du Sud-Soudan en 2012. Le Secrétariat entretient des contacts techniques réguliers avec le Soudan pour répertorier les domaines dans lesquels des documents et des renseignements à jour sont requis. Cette accession est en suspens.

12. La Syrie

La demande d'accession de la Syrie a été notifiée au Directeur Général de l'OMC le 30 Octobre 2001. (WT/ACC/SYR/1).

Le 4 mai 2010, le Conseil général est convenu d'établir un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession à l'OMC présentée par la République Arabe Syrienne.

La République Arabe Syrienne n'a pas encore présenté son aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur.

La République arabe syrienne est visée par des arrangements administratifs de la catégorie I.

Conclusion :

Bien que la qualité de Membre de l'OMC procure des avantages évidents, les négociations sur l'accèsion constituent un défi pour tous les gouvernements accédants, notamment ceux des PMA. Les modalités et conditions de l'accèsion imposent des réformes intérieures. Les PMA accédants ont des capacités techniques et humaines et des ressources financières limitées pour faire face aux aspects complexes de l'accèsion à l'OMC.

En 2012, Le Conseil général a adopté les recommandations du Sous-comité des PMA visant à davantage renforcer, rationaliser et rendre opérationnelle la Décision de 2002 sur l'accèsion des pays les moins avancés (Lignes directrices sur l'accèsion des PMA). Ces recommandations ont été élaborées conformément à la Décision adoptée le 17 décembre 2011 à la huitième Conférence ministérielle de l'OMC.

La Décision du Conseil général de 2012 a été adoptée en tant qu'addendum aux Lignes directrices de 2002 sur l'accèsion des PMA. La fourniture d'une assistance technique sur mesure par le Secrétariat de l'OMC aux PMA accédants à tous les stades du processus d'accèsion à l'OMC est demeurée prioritaire en 2013. Elle s'est faite au moyen d'interactions avec les délégations à Genève ou dans les capitales.

Le Programme de la Chine pour les PMA et les accèsions a beaucoup contribué au renforcement des capacités de négociation des PMA. Jusqu'à présent, sept (7) stagiaires ont été formés dans le cadre de ce programme. En 2013, le Secrétariat de l'OMC a poursuivi son dialogue avec les groupes régionaux à l'OMC et le Groupe consultatif des PMA.

Trois Etats Membres PMAs de l'OCI ont entamé le processus d'adhésion à l'OMC, il s'agit de l'Afghanistan, les Comores et le Soudan.

Notons que parmi les 47PMAs seuls 31 sont Membres de l'OMC.

Les Ministres du commerce des pays en développement sans littoral se sont réunis le 12 septembre 2012 à Almaty (Kazakhstan) pour examiner les moyens de renforcer le potentiel commercial de ces pays et pour définir une position commune sur les grandes questions commerciales actuelles.

L'objectif de cette réunion organisée par le gouvernement du Kazakhstan et le Bureau des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLLS) est de préparer la Conférence consacrée à l'examen décennal du Programme d'Almaty, qui aura lieu en 2014.

Les pays en développement sans littoral (PDSL) n'ont aucun accès terrestre à la mer et sont relativement isolés des marchés mondiaux, de sorte qu'ils doivent supporter des coûts de transport supérieurs à la moyenne et participent peu au commerce international.

Les pays de l'OCI sans littoral sont les suivants : Afghanistan, Azerbaïdjan, Burkina Faso, Kazakhstan, Kirghizistan, Mali, Niger, Ouganda, Ouzbékistan, Tadjikistan, Tchad et Turkménistan.

Pays	Date de la mise en place du groupe de travail	Président du groupe de travail
Afghanistan	13 Décembre 2004	Pays Bas
Algérie	17 Juin 1987	Uruguay
Azerbaïdjan	16 Juillet 1997	Allemagne
Comores	9 Octobre 2007	-
Kazakhstan	6 Février 1996	Finlande
Irak	13 Décembre 2004	Uruguay
Iran	26 Mai 2005	-
Liban	14 Avril 1999	France
Libye	27 juillet 2004	-
Soudan	25 Octobre 1994	Maroc
Syrie	4 Mai 2010	-
Ouzbékistan	21 Décembre 1994	Mexique

Source : OMC

Tableau récapitulatif des accessions en cours (Mise à jour Mai 2015)

Pays	Demande	Création du Groupe de travail	Aide-mémoire	Première/ dernière* réunion du Groupe de travail	Nombre de réunions du Groupe de travail*	Offre pour les marchandises		Offre pour les services		Projet de rapport du Groupe de travail**
						Offre initiale	dernière offre*	Offre initiale	dernière offre*	
Afghanistan	nov. 2004	déc. 2004	mars 2009	janv 2011/ Juil. 2013	4	nov. 2012		juin 2012		Mars 2014
Algérie	juin 1987	juin 1987	juil. 1996	avril 1998/ mars 2014	12	fév. 2002	nov. 2013	mars 2002	Oct. 2013	Fev.2014
Azerbaïdjan	juin 1997	juil. 1997	avril 1999	juin 2002/Fev.2015	12	mai 2005	Sep.2013	mai 2005	Fev. 2015	Jan 2015
Comores	févr. 2007	oct. 2007	Oct.2013	Désignation Sept2013						
Iran	juil. 1996	mai 2005	nov. 2009							
Irak	sept. 2004	déc. 2004	sept. 2005	mai 2007/ avril 2008	2					
Libye	Jan 1999	Avr 1999	Juin 2001	Oct 2002/oct 2009	7	Nov 2003	Juin 2004	Dec 2003	Juin 2004	Oct 2009
Kazakhstan	janv. 1996	févr. 1996	sept. 1996	mars 1997/ Juil 2014	19	juin 1997	Avr 2015	sept. 1997	Mar 2015	Mai 2015
Ouzbékistan	Juil2007	déc. 2007	Avr 2011	juil. 2002/ juil 2012	1					
Syrie	Juin 2004	Juil2004								
Liban	Dec 2004	Fev 2005	Mars2005	oct. 2005/ juin 2013	13	Avr 2006	Nov 2008	Oct.2006	Nov 2008	oct. 2012
Soudan	dec. 1994	dec. 1994	Oct 1998	juil. 2002/ oct 2005	3	Sep 2005		Sep 2005		

Notes: * À la date du présent document.

** Résumé factuel le plus récent (RF), projet de rapport du Groupe de travail ou parties du projet de rapport du Groupe de travail.

ANNEXES

LISTE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI MEMBRES DE L'OMC

PAYS	DATE D'ADHESION
1. Albanie	8 septembre 2000
2. Arabie saoudite	11 décembre 2005
3. Bahreïn	1 janvier 1995
4. Bangladesh	13 décembre 1993
5. Bénin	1 janvier 1995
6. Brunei	1 janvier 1995
7. Burkina Faso	3 juin 1995
8. Cameroun	13 décembre 1995
9. Côte d'Ivoire	1 janvier 1995
10. Djibouti	31 mai 1995
11. Egypte	30 juin 1995
12. Emirats arabes unis	10 avril 1996
13. Gabon	1 janvier 1995
14. Gambie	23 octobre 1996
15. Guinée	25 octobre 1995
16. Guinée-Bissau	31 mai 1995
17. Guyana	1 janvier 1995
18. Indonésie	1 janvier 1995
19. Jordanie	11 avril 2000
20. Kirghizistan	20 décembre 1998
21. Koweït,	1 janvier 1995
22. Malaisie	1 janvier 1995
23. Maldives	31 mai 1995
24. Mali	31 mai 1995
25. Maroc	1 janvier 1995
26. Mauritanie	31 mai 1995
27. Mozambique	26 août 1995
28. Niger	13 décembre 1996
29. Nigéria	1 janvier 1995
30. Oman	9 novembre 2000
31. Ouganda	1 janvier 1995
32. Pakistan	1 janvier 1995
33. Qatar	13 janvier 1996
34. Sénégal	1 janvier 1995
35. Sierra Leone	23 juillet 1995
36. Suriname	1 janvier 1995
37. Tadjikistan	2 mars 2013
38. Tchad	19 octobre 1996
39. Togo	31 mai 1995
40. Tunisie	29 mars 1995
41. Turquie	26 mars 1995
42. Yémen	26 juin 2014

**LISTE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI
CANDIDATS
A L'ACCESSION A L'OMC
(OBSERVATEURS)**

1. Afghanistan
2. Algérie
3. Azerbaïdjan
4. Comores
5. Iran
6. Iraq
7. Kazakstan
8. Libye
9. Ouzbékistan
10. Syrie
11. Liban
12. Soudan

**LISTE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI
NON MEMBRES DE L'OMC**

1. Palestine
2. Turkménistan
3. Somalie